

COMMUNE DE PRESERVILLE
PROCES-VERBAL DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU LUNDI 8 DECEMBRE 2025 à 20 H 30

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 15
Présents : 11
Votants : 13
Absents : 4 (dont 2 représentés)
Exclus : 0

Date de la convocation : 3 Décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 8 Décembre à 20 H 30, le Conseil Municipal de la commune de PRESERVILLE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Evelyne PETIT, Maire, selon l'ordre du jour suivant :

- 1°) – Approbation du procès-verbal du conseil municipal en date du 20 Octobre 2025,
- 2°) – Décisions prises par Mme le Maire par délégations,
- 3°) – Budget primitif commune : décision modificative N° 2,
- 4°) – Rétrocession à la commune du lotissement « les Hauts de Préserville »,
- 5°) – Changement du photocopieur de la mairie,
- 6°) – « Terres du Lauragais » : informations sur la compétence Plan Local d'Urbanisme (P.L.U),
- 7°) – Points sur la réunion « portage des repas »,
- 8°) – Questions diverses.

Étaient présents :

M.M PELISSE, BARTHERE, BACOU, BOYER, DESSERRE, LAYNET, LUCCHETTI, LUX, PECHMEJA, SEBASTIAN-RAMOS.

Absents : Mr LABAUME qui a donné pouvoir à Mr BARTHERE, Mme PERRY-PELISSIER qui a donné pouvoir à Mr LUX, Mr CALAMOTE, Mr SPIELMANN

Secrétaire de séance : Mr Guy BARTHERE

La séance est ouverte à 20 H 38

* * *

DOSSIER N° 1 – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL EN
DATE DU 20 OCTOBRE 2025

Ce procès-verbal est validé à l'unanimité.

DOSSIER N° 2 : DECISIONS PRISES PAR Mme LE MAIRE PAR DELEGATIONS

Conformément à l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales « le Maire doit rendre compte à chacune des réunions du Conseil Municipal des décisions prises par délégations ». Madame PETIT donne toutes les explications utiles sur les différents devis validés.

OBJET	MONTANT TTC
COMMUNE :	
MP2A : porte issue de secours école	144.00 €
PASTRELEC : relamping salle de la Fontaine	833.09 €
VEKELECTRONIC : badges alarme salle de la Fontaine	64.32 €
SEDI EQUIPEMENT : reliure état civil	344.98 €
THEO GERAL : changement cumulus salle de la Fontaine	1 482.00 €
LA PIERRE BLANCHE : entretien voirie	3 103.50 €
AGORA STORE : évier atelier municipal	110.00 €

DOSSIER N° 3 - BUDGET PRIMITIF COMMUNE – DECISION MODIFICATIVE N° 2

Délibération N° 2025-41

Madame le Maire indique qu'il convient de faire une décision modificative sur le budget de la commune afin d'augmenter les crédits ouverts sur le chapitre « charges de personnel ». En effet, de nombreux contrats à durée déterminée ont été établis afin de remplacer des agents absents pour cause de maladie.

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 61521 : Entretien et réparations sur terrains	10 000.00 €	
D 615221 : Entretien et réparations sur bâtiments publics	10 000.00 €	
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	20 000.00 €	
D 6413 : Personnel non titulaire		10 000.00 €
D 6450 : Charges de sécurité sociale		10 000.00 €
TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés		20 000.00 €

Après avoir procédé au vote, les élus donnent leur accord à l'unanimité.

DOSSIER N° 4 - RETROCESSION A LA COMMUNE DU LOTISSEMENT « LES HAUTS DE PRESERVILLE »

Madame le Maire indique que les habitants du lotissement les Hauts de Préserville, lotissement privé, ont fait en son temps une demande de rétrocession dudit lotissement à la commune.

Une réunion s'est tenue avec les quo-lotis aux termes de laquelle la commune a indiqué ne pas être opposée à ladite rétrocession lorsque les différentes réserves seront levées, un document détaillant l'ensemble des éléments obligatoires à satisfaire préalablement à toute rétrocession ayant été remis. Les réserves concernent, entre autres, l'état de la voirie, les espaces verts, le réseau d'eau, borne incendie... Lorsque toutes les réserves seront levées, la rétrocession pourra être effectuée et ce dossier sera présenté à un prochain conseil pour délibérer en ce sens.

Les élus donnent leur accord à l'unanimité.

DOSSIER N° 5 - CHANGEMENT DU PHOTOCOPIEUR DE LA MAIRIE

Délibération N° 2025-42

Madame le Maire indique aux élus que le photocopieur de la mairie de marque RICOH est très ancien et ne fonctionne plus correctement. Le contrat de maintenance contracté pour ce matériel n'est plus renouvelable à ce jour.

Il convient donc de le remplacer dans les meilleurs délais.

Après avoir étudié plusieurs propositions, Madame le Maire propose d'accepter la proposition de la Société RICOH pour un montant de 2 341.10 € HT, soit 2 809.32 € TTC.

Madame le Maire propose de demander l'aide du Conseil Départemental pour l'acquisition de ce matériel.

Après avoir procédé au vote, les élus donnent leur accord à l'unanimité.

DOSSIER N° 6 - TERRES DU LAURAGAIS : INFORMATIONS SUR LA COMPETENCE PLAN LOCAL D'URBANISME (P.L.U)

Madame le Maire rappelle que par délibération en date du 25 Novembre 2025, le transfert de la compétence P.L.U à « Terres du Lauragais » a été approuvée par le conseil communautaire.

Elle distribue un dossier à chaque élu contenant divers documents explicatifs sur ledit transfert et donne toutes les explications utiles. Un débat s'ensuit entre les élus sur cette affaire.

Les communes doivent se prononcer avant le 25 Février 2026, ce dossier sera donc présenté à un prochain conseil municipal afin de permettre aux élus se positionner en connaissance de tous les éléments.

DOSSIER N° 7 -TERRES DU LAURAGAIS : POINT SUR LA REUNION « PORTAGE DE REPAS »

Madame le Maire donne la parole à Madame Sylvie BACOU qui indique que lors de cette réunion, il a été décidé que :

- dans la mesure où il y a un reste à charge pour les communes, celles-ci seront dorénavant informées de toute nouvelle demande de portage de repas par les administrés,
- coût des repas : un barème sera mis en place en fonction des revenus des demandeurs,
- dans les années à venir, ce service devrait être proposé à toutes les communes membres de la communauté de communes des « Terres du Lauragais ».

QUESTIONS DIVERSES

Madame Evelyne PETIT :

- deux subventions ont été allouées à la commune par le Conseil Départemental :
 - mobilier urbain : 3 032.00 €,
 - broyeur d'accotement : 1 840.00 €
- transports scolaires :
 - suppression de trois arrêts non utilisés sur la commune,
 - modification du circuit N° 314151 (collège de Saint-Pierre-de-Lages) à la demande de la mairie vu la dangerosité de l'itinéraire emprunté sur la commune,
- des séances de cinéma pour les élèves devraient être mises en place prochainement par l'école,
- Ecole : suite à d'importantes difficultés rencontrées avec le comportement difficilement gérable d'un enfant depuis son arrivée dans l'établissement, notamment sur le temps périscolaire, et après diverses réunions en présence, entre autres, de la maman de cet élève et de l'équipe enseignante, des solutions ont été recherchées dans l'intérêt de tous. Par ailleurs et à cet effet, Madame le Maire est également en contact avec le Service pour l'Inclusion en Accueil Collectif (SIAM). Il s'agit d'un dossier extrêmement difficile. De ce fait, la surveillance des enfants pendant la pause méridienne a été renforcée pour aider les agents en poste : une personne a été recrutée en CDD. Il est important de prendre en compte la difficulté pour les agents communaux de pouvoir assurer leurs fonctions sereinement.
- Arbres à élaguer dans les lotissements,
- L'opération « récupération des sapins de Noël » sera mise en place cette année,

Madame Sylvie LUCCHETTI :

- Marché du samedi 6 Décembre 2025 – Châtaignes grillées et tombola très appréciés,
- Théâtre du 6 Décembre 2025 : retours favorables sur la comédie « Le père Noël n'existe pas »,
- Théâtre du 7 Février 2026 : la préparation de cette manifestation est en cours,
- Vendredi 16 Janvier 2026 – Vœux du Maire : l'information aux habitants sera distribuée,
- Vendredi 19 Décembre 2025 : repas de fin d'année avec les élus, les agents et les bénévoles de la bibliothèque Préservivres.

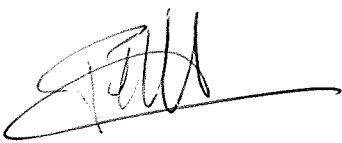
Monsieur Guy BARTHERE :

- « Terres du Lauragais » - réunion voirie du 21 Novembre 2025 : les travaux prioritaires 2026 seront définis par la communauté de communes des « Terres du Lauragais »,
- Remercie Mr Robert MAUREL pour l'illumination de Noël de l'église et de la place de l'Eglise,
- Fuite d'eau à la station d'épuration : reste dans l'attente du devis,
- Elagage du tilleul près de l'église : reste dans l'attente du devis,

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est clôturée à 22 H 17.

A Préserville, le 16/02/2026

Evelyne PETIT
Maire de Préserville



Guy BARTHERE
Secrétaire de séance

